

Institutions

TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA - PROJET DE TÉLÉSIÈGE ENTRE TRACUIT ET LE MONT-MAJOR

Les téléskis de Tracuit et du Cabanon affichent respectivement 44 et 40 ans au compteur. Les frais d'entretien de ces installations et leur mise en conformité vont nécessiter des moyens financiers très importants. En conséquence, lors de l'assemblée ordinaire de Télévercorin SA, le 18 août 2018, les actionnaires se sont déclarés favorables au remplacement de ces deux installations par un télésiège entre Tracuit et le Mont-Major.

PETIT RAPPEL HISTORIQUE

La Commune a repris la majorité des actions de la société en 2011 et une souscription publique a immédiatement été lancée afin de financer la construction de la nouvelle télécabine. En fin 2012, lors de l'inauguration de la nouvelle installation, la société comptait plus de 1'100 actionnaires. En 2015, la société a procédé à la remise à niveau de la forêt de l'Aventure, avant de poursuivre en 2016 avec la mise en conformité des téléskis du Crêt-du-Midi et du Mont-Major. En 2017, fruit de longues tractations et d'un chantier rondement mené, la résidence SwissPeak Resort est inaugurée avec 470 lits distribués sur 101 appartements. En parallèle, Télécabine de Vercorin SA met en exploitation un nouveau snowpark, le nouveau télésiège des Chardons et le tunnel de croisement sous le télésiège du Crêt-du-Midi. Cette année enfin, les skieurs pourront profiter de l'enneigement artificiel sur les pistes du Crêt-du-Midi et du Mont-Major. Cet enneigement artificiel permettra de garantir, dès le début de la saison, le ski entre 2'400 m et la station, ainsi que l'ouverture de la piste pour les débutants.

UN NOUVEAU TÉLÉSIÈGE, POURQUOI ?

Il faut se rendre à l'évidence, les téléskis de Tracuit et du Cabanon sont vétustes et ne répondent plus, ni aux normes en vigueur, ni aux attentes des skieurs. En particulier, le télésiège de Tracuit rebute les skieurs les moins expérimentés et il n'est pas rare de voir des parents pris au piège de cette installation, avec leurs enfants. Pour beaucoup de skieurs, la remontée de Tracuit est bien plus difficile que la descente. Le remplacement de ces deux téléskis est une nécessité.

La construction d'un télésiège entre Tracuit et le Mont-Major apporterait bon nombre d'avantages. En premier lieu, ce télésiège remplacerait deux installations, ce qui devrait conduire à une réduction des coûts d'exploitation. Il offrirait à tous les clients, enfants ou adultes, un confort et une sécurité dignes de notre époque. Il permettrait de faire l'économie du travail des dameuses pour l'entretien des tracés des téléskis.

CONTINUER D'INVESTIR, EST-CE LA SOLUTION ?

A défaut d'être remplacés, les téléskis de Tracuit et du Cabanon devront être fermés, ce qui revient à condamner cette partie du

domaine skiable. Leur remplacement par de nouveaux téléskis coûtera très cher et aboutira aussi, à terme, à la désertification de ce secteur. En effet, d'ici quelques années les skieurs n'accepteront plus d'emprunter des installations inconfortables. Vercorin ne dispose que de quelques kilomètres de pistes et ne peut pas se permettre de les abandonner sans mettre en péril les investissements consentis jusqu'à ce jour.

En 2011, la décision communale d'acheter la majorité des actions de la télécabine a lancé le renouveau touristique de Vercorin. Depuis lors, comme relevé précédemment, beaucoup de choses ont changé, à Vercorin et dans le monde touristique en général. La Lex Weber, la baisse des nuitées, la réduction du nombre de skieurs, le succès des stations autrichiennes et françaises ont forcé les acteurs touristiques à repenser leur modèle d'affaires. Vercorin a tiré parti de ce changement de paradigme. L'ouverture du SwissPeak Resort et ses 470 lits, le lancement du Mosaic et ensuite du Magic Pass ont fortement contribué à l'évolution de la fréquentation de notre destination. Nos clients ont ainsi pu découvrir un village très proche de la plaine, vivant toute l'année et au charme unanimement reconnu. Ainsi, les journées skieurs ont progressé de 29 %, grâce au 17'000 nuitées supplémentaires apportées cet hiver par SwissPeak Resort, et Vercorin atteint la quatrième place au classement estival des destinations du Magic Pass avec un gain de 13'000 clients.

CETTE TENDANCE VA-T-ELLE PERDURER ?

Il est vrai que les conditions des saisons hiver-été 2017-2018 ont été particulièrement favorables. Un enneigement généreux en hiver, un ciel très clément en été, l'ouverture du SwissPeak Resort, le lancement du Magic Pass ont fortement contribué à l'amélioration de nos chiffres. On peut s'attendre à ce que cette tendance positive se prolonge durant quelques années. En effet, SwissPeak Resort et MagicPass sont en phase de croissance. Ils n'ont largement pas atteint leur rythme de croisière et Vercorin a une belle carte à jouer.

En améliorant son domaine skiable grâce au télésiège Tracuit - Mont-Major, une nouvelle piste en parallèle au raidillon de Tracuit et un enneigement mécanique plus étendu, Vercorin se dote des atouts nécessaires pour capter encore plus de clients Magic Pass et augmente l'attractivité de tous les lits marchands de la station. De plus, il n'est pas exclu que la nouvelle installation soit à l'origine d'idées innovantes pour une utilisation estivale du secteur Crêt-du-Midi - Tracuit.

Enfin, la construction du nouveau téléphérique Chalais - Vercorin viendra encore conforter cette tendance, en renforçant le lien avec

les transports publics de plaine qui font actuellement l'objet d'une étude de densification menée dans le cadre de l'agglomération du Valais central.

LE RÔLE DE LA COMMUNE

En 2011, en acceptant le rachat de la majorité des actions de la société Télécabine de Vercorin SA, les citoyens chalaisards ont clairement décidé de maintenir une activité touristique à Vercorin et pris le pari de la développer. Les remontées mécaniques sont indéniablement le moteur du développement économique de Vercorin et de leur pérennité dépend la viabilité des commerces du village et celle du village lui-même. Actuellement, la commune détient la plus grosse part du capital actions de la société. Cette situation a été souhaitée par la population et les événements que nous observons dans les stations majoritairement en mains d'investisseurs privés démontrent le bon sens de cette stratégie.

La société Télécabine de Vercorin SA a nettement amélioré sa situation financière ces dernières années. Cependant, et cela avait déjà été annoncé en 2011, elle n'a pas les moyens de procéder à des investissements importants. Or, la construction du nouveau télésiège Tracuit - Mont-Major, avec la piste de déviation du rai-dillon de Tracuit, s'élève à CHF 8 millions. La société a envisagé financer cette opération de la manière suivante :

- augmentation de capital (part de privés): CHF 1 million
- fonds propre et divers: CHF 1 million
- financement de l'Etat du Valais: CHF 3 millions
- financement de la Commune: CHF 3 millions

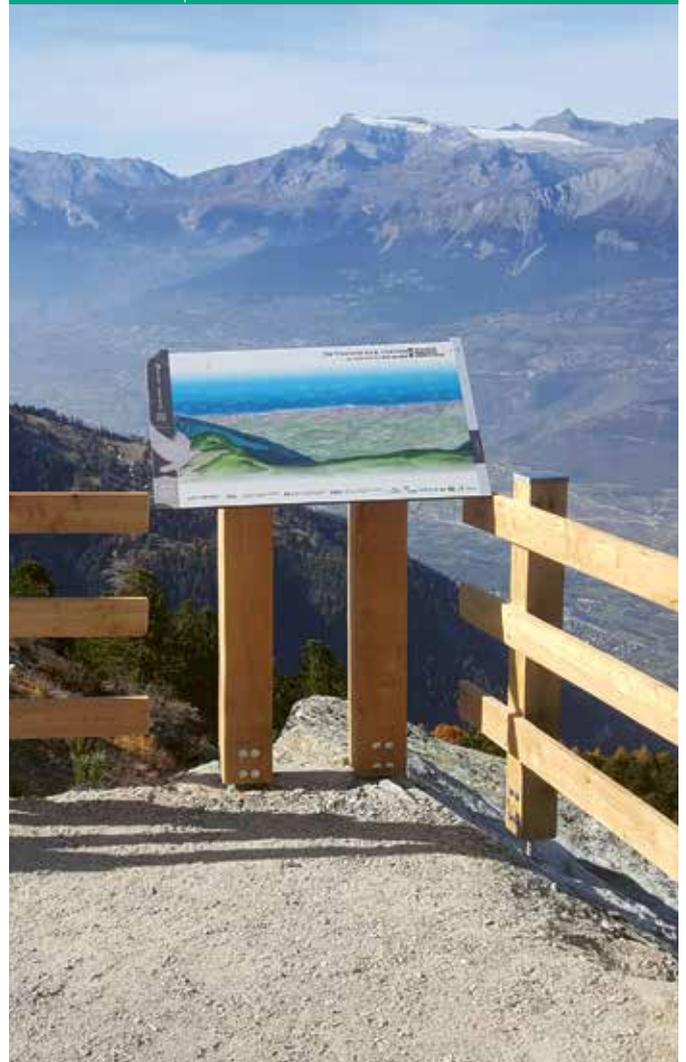
Le Conseil communal est favorable à la participation communale à cet investissement pour les raisons suivantes:

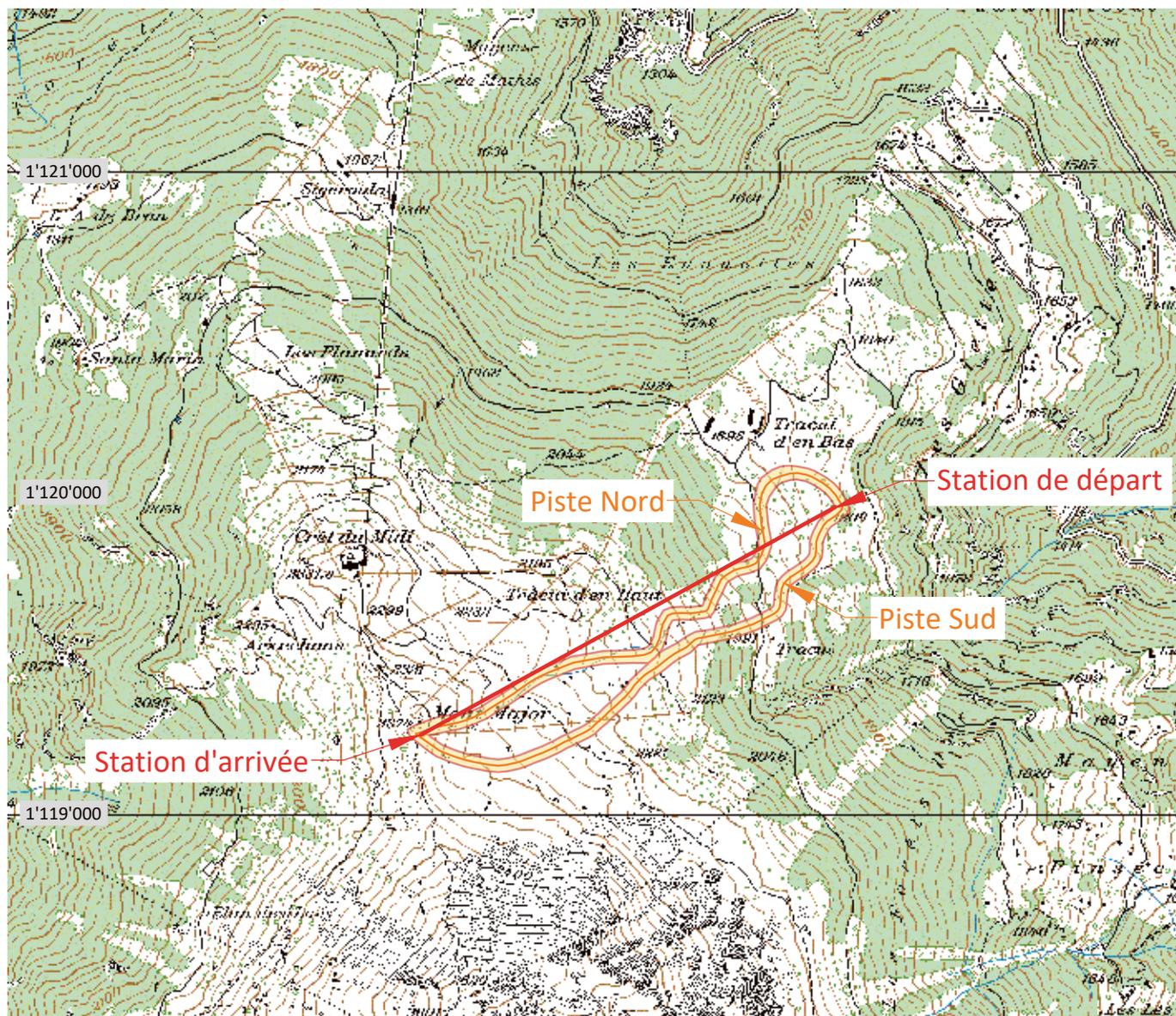
- participer à ce nouvel investissement, c'est rendre possible la mise à niveau de l'ensemble du domaine skiable, et positionner Vercorin comme la station la plus accessible, en mobilité douce, depuis la plaine;
- participer à cet investissement, c'est renforcer la chaîne de valeur touristique qui touche toute la commune depuis la plaine, avec le départ du téléphérique, jusqu'au Crêt-du-Midi, en passant par le village de Vercorin, ses commerces, ses écoles sportives, ses hébergements et sa télécabine;
- participer à cet investissement, c'est continuer à faire confiance au Conseil d'administration de Télécabine de Vercorin SA qui a tenu ses promesses, par la réalisation de la nouvelle télécabine et son financement, par l'implantation de la résidence SwissPeak Resort et par les améliorations portées annuellement sur le domaine skiable;

- participer à cet investissement, c'est, en tant que principal actionnaire de la société, suivre la volonté de la grande majorité des actionnaires qui a approuvé la stratégie d'investissement de la société, en août 2018
- la commune peut supporter cet investissement car elle est en mesure d'assumer l'amortissement qu'elle applique actuellement aux actions de Télécabine de Vercorin SA.

◀ Alain Perruchoud, Président

Le nouveau sentier panoramique du Crêt-du-Midi offre une vue imprenable sur la vallée du Rhône





QUESTION POSÉE À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Acceptez-vous de souscrire, à l'augmentation du capital de Télécabine de Vercorin SA, pour un montant maximum de 3'000'000 CHF ?

Pour financer cette décision, acceptez-vous de recourir à l'emprunt pour un montant maximum de 3'000'000 CHF ?